Union interparlementaire

128^{ème} Assemblée et Réunions connexes Quito (Equateur), 22 – 27 mars 2013 www.ipu2013ecuador.ec





A/128/C.1 22 novembre 2012

CONVOCATION

DE LA 128^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 128^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire se tiendra à Quito (Equateur) du vendredi 22 au mercredi 27 mars 2013. Cette assemblée aura pour thème global *D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions.* L'Assemblée et les réunions connexes se tiendront au Centro de Convenciones Paseo San Francisco à Quito.

1. ORDRE DU JOUR

- 1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 128ème Assemblée
- 2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
- 3. Débat général sur le thème global *D'une croissance débridée* à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions
- 4. Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
- 5. Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable (Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
- 6. Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
- 7. Approbation des thèmes d'étude pour la 130ème Assemblée et désignation des rapporteurs

2. CALENDRIER DE TRAVAIL

Le calendrier de l'Assemblée et des réunions connexes se trouve à l'<u>Annexe I</u>. La Cérémonie inaugurale aura lieu le vendredi 22 mars 2013 à 19 h.30, à l'Assemblée nationale de l'Equateur.

Le Conseil directeur siégera les 23, 26 et 27 mars et se penchera et statuera sur de très nombreux aspects du fonctionnement et des activités de l'UIP, la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, la coopération avec les Nations Unies, et les initiatives futures. La dernière séance du Conseil, qui se tiendra dans la matinée du 27 mars, sera immédiatement suivie de la séance de

clôture de la 128ème Assemblée. Au cours de cette séance, l'Assemblée adoptera des résolutions sur le point d'urgence retenu pour l'Assemblée à Quito, ainsi que sur les questions soumises à l'examen des trois Commissions permanentes. L'Assemblée devrait clore ses travaux à 13 heures, le mercredi 27 mars.

3. POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée en décide ainsi, le point d'urgence sera examiné par l'Assemblée dans l'après-midi du dimanche 24 mars 2013. Des dispositions ont aussi été prises pour qu'un comité de rédaction se réunisse le lendemain pour élaborer un projet de résolution.

4. AUTRES REUNIONS

Des réunions-débat, ateliers et autres réunions seront organisés à l'occasion de la $128^{\text{ème}}$ Assemblée de Quito, à savoir :

- Réunion-débat sur le thème La légalisation des drogues : peut-elle concourir à la lutte contre la criminalité organisée ? (25 mars);
- Réunion-débat sur le thème Les droits des enfants handicapés (25 mars);
- Atelier sur le thème Responsabilisation pour la santé des femmes et des enfants (26 mars);
- Atelier sur le thème Une nouvelle vision du développement : quelle place pour la gouvernance ? (27 mars);
- Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) sur le thème La dimension DIH de la Responsabilité de protéger (24 mars); et
- Séance publique du Comité des droits de l'homme des parlementaires (25 mars).

On trouvera dans les prochaines semaines plus d'informations sur ces réunions et d'autres qui se tiendront lors de la 128^{ème} Assemblée sur le site Web de l'UIP (http://www.ipu.org/conf-f/128agnd.htm).

5. PARTICIPATION

Chaque Membre de l'UIP peut désigner un maximum de huit délégués à la première session annuelle de l'Assemblée, ou dix pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à cent millions d'habitants. Veuillez noter que le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne. Les Parlements membres sont invités à tendre vers la parité hommes-femmes dans la composition de leurs délégations.

Les Parlements membres sont invités en outre à inclure des jeunes parlementaires dans leur délégation à l'Assemblée à Quito. Une réunion de jeunes parlementaires se tiendra le premier jour de l'Assemblée (23 mars). Elle visera à donner aux jeunes parlementaires la possibilité d'apporter une contribution aux délibérations et aux décisions de l'Assemblée.

Les Membres de l'UIP, dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées, ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux élections.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

Les délégués sont aimablement priés de noter que la Salle plénière, où se tiennent les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, comptera désormais 700 places. En fonction de la participation effective à chaque Assemblée, le Secrétariat s'efforcera d'attribuer un nombre de sièges adéquats à toutes les délégations, tant au premier rang, à la table, qu'au deuxième rang. Si toutefois cela n'était pas possible, chaque délégation se verrait attribuer un nombre de sièges suffisants pour un vote éventuel de l'Assemblée ou du Conseil.

BUREAU RESTREINT 6.

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président ou de la Présidente de l'Assemblée, du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et du Vice-Président ou de la Vice-Présidente du Comité exécutif. Les Présidents ou Présidentes des Commissions permanentes seront invités à participer à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée. La première séance du Bureau restreint se tiendra tôt dans la matinée du 23 mars 2013.

7. **REUNIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

Conformément à l'article 15.3 du Règlement de l'Assemblée, les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée par les Commissions permanentes (points 4, 5 et 6) seront débattus par les Commissions permanentes comme suit :

Point 4: Première Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Point 5: Deuxième Commission permanente du développement durable, du

financement et du commerce

Point 6: Troisième Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Les Commissions permanentes siégeront pendant la 128ème Assemblée (voir le calendrier à l'Annexe I). Chacune d'elles examinera le(s) rapport(s) établi(s) par ses co-rapporteurs et adoptera un projet de résolution sur le point relevant de son mandat.

Comme suite aux initiatives prises pour améliorer le fonctionnement des Commissions permanentes, une réunion conjointe des bureaux des Commissions permanentes est prévue dans la matinée du 22 mars. En outre, les réunions de chaque Bureau dureront deux heures afin de leur laisser suffisamment de temps pour débattre des modalités pratiques de mise en œuvre de la réforme, notamment en ce qui concerne l'élaboration des programmes de travail pluriannuels.

Tous les membres des bureaux des Commissions permanentes, titulaires et suppléants, sont invités à assister à ces réunions. En outre, il est rappelé aux Parlements membres qu'il est souhaitable que les membres des Bureaux et autres titulaires de fonctions à l'UIP fassent partie des délégations nationales à l'Assemblée à Quito.

8. RAPPORTS ET PROJETS DE RESOLUTION SUR LES THEMES TRAITES PAR LES COMMISSIONS PERMANENTES

La 126^{ème} Assemblée à Kampala a nommé deux rapporteurs pour chacune des Commissions permanentes. Ces co-rapporteurs ont été chargés d'établir un ou plusieurs rapports et un projet de résolution sur le point inscrit à l'ordre du jour de leur Commission. Les Membres sont invités à contribuer à enrichir ces documents en soumettant observations, suggestions et amendements, selon le calendrier ci-après :

<u>Date</u>	Action
10 décembre 2012	Soumission des rapports et des avant-projets de résolution aux Membres de l'UIP.
28 janvier 2013	Date limite de soumission d'amendements aux <u>avant-projets</u> de résolution.
11 février 2013	Soumission des avant-projets de résolution révisés aux Membres.
8 mars 2013	Date limite de soumission d'amendements aux avant-projets de résolution <u>révisés</u> conformément à l'article 17.1 du Règlement de l'Assemblée.
	Après la date limite, une liste de synthèse de tous ces amendements sera publiée sur le site web de l'UIP et sera mise à la disposition des délégués à la 128ème Assemblée.

Les amendements proposés aux projets de résolution doivent être présentés dans l'une des deux langues officielles de l'UIP (anglais ou français) et indiquer clairement :

- à quel paragraphe ils correspondent, ou si un nouveau paragraphe est proposé et, le cas échéant, où il doit être inséré dans le texte;
- quelles parties du texte sont des modifications, des ajouts ou des suppressions.

Ces textes doivent être transmis au Secrétariat par courriel (postbox@ipu.org).

9. DEBAT GENERAL (point 3 de l'ordre du jour)

Comme cela est indiqué dans l'ordre du jour, le thème global du débat général sera **D'une** croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions.

Temps de parole pour le débat général

Selon les dispositions du Règlement de l'Assemblée, chaque délégation dispose d'un temps de parole de huit minutes à moins que le Bureau restreint n'en décide autrement. Lorsque, dans ce débat, deux orateurs ou oratrices s'expriment au nom d'une délégation, ils se partagent ce temps de parole de la manière qui convient.

Conformément aux décisions prises par le Conseil directeur de l'UIP, le temps de parole des Observateurs est limité à cinq minutes. En outre, une certaine souplesse est observée s'agissant des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui souhaiteraient exprimer leurs vues devant l'UIP.

Inscription des orateurs pour le débat général

L'inscription se fait sur le lieu de l'Assemblée auprès du Service d'inscription des orateurs. L'inscription est ouverte 24 heures avant le début de la première séance plénière de l'Assemblée.

Les Membres peuvent communiquer les noms de leurs orateurs à l'avance au Secrétariat de l'UIP par courriel ou par fax en utilisant le formulaire ci-joint de "Pré-inscription des orateurs". La pré-inscription sera considérée comme valable une fois que l'ordre définitif des orateurs aura été déterminé par le tirage au sort traditionnel, à 18 heures le vendredi 22 mars 2013 (voir l'article 23.2 du Règlement de l'Assemblée).

10. VICE-PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE

Conformément à l'article 7.3 du Règlement de l'Assemblée, toute délégation peut désigner l'un de ses membres en qualité de vice-président(e) de l'Assemblée. Certains d'entre eux seront donc appelés à remplacer le Président ou la Présidente de l'Assemblée pendant une séance ou partie de séance.

Les délégations sont priées d'indiquer le nom de la personne désignée comme vice-président(e) de l'Assemblée lorsqu'elles se présentent au Service d'inscription de l'UIP à Quito.

11. TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'<u>Annexe II</u> un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 128^{ème} Assemblée.

Les Membres sont priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de faire part par écrit au Secrétariat de l'UIP, de préférence à l'avance, de toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix pour l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

12. LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles de l'UIP, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Trois autres canaux ont été réservés pour les langues chinoise, japonaise et russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et des Commissions permanentes.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'une personne pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP et que des exemplaires de leur discours soient remis suffisamment à l'avance et au moins deux heures avant qu'il ne soit prononcé au chef interprète.

13. REUNIONS D'AUTRES ORGANES

Les organes suivants se réuniront aussi à l'occasion de l'Assemblée :

- Conseil directeur (23, 26 et 27 mars, séances publiques);
- Comité exécutif (20, 21 et 26 mars, à huis clos);
- Sous-Comité des finances (19 mars, à huis clos);
- Réunion des Femmes parlementaires (22 mars, séances publiques);
- Comité de coordination de la Réunion des Femmes parlementaires (22 et 26 mars, à huis clos);
- Groupe du partenariat entre hommes et femmes (21 et 26 mars, à huis clos);
- Comité des droits de l'homme des parlementaires (du 22 au 26 mars, à huis clos);
- Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (22 et 26 mars, à huis clos);
- Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (25 mars, à huis clos);

- Groupe de facilitateurs concernant Chypre (24 mars, à huis clos);
- Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies (26 mars, à huis clos);
- Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, de l'enfant et du nouveau-né (24 mars, à huis clos);

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siégera également à l'occasion de l'Assemblée. En outre, une réunion informelle des "Whips" parlementaires se tiendra dans la matinée du 24 mars.

14. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE

Les participants trouveront plus ample information sur la session dans le document "Guide de l'Assemblée" et dans le document "Renseignements additionnels concernant l'organisation de l'Assemblée" (distribués aux délégations à l'inscription à Quito).

Chaque jour durant l'Assemblée paraitra un "Journal" contenant les dernières mises à jour du programme quotidien des réunions ainsi que d'autres informations utiles.

15. RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Les Membres recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 128ème Assemblée. Une version électronique du texte intégral des *Résultats* peut être téléchargée depuis le site Web de l'UIP (www.ipu.org) deux semaines après l'Assemblée. Les comptes rendus analytiques de l'Assemblée seront consultables sur le site web de l'UIP dans un délai de 10 à 12 semaines.

16. INSCRIPTION DES DELEGUES

Les délégations sont aimablement priées de s'inscrire au plus tard le <u>31 janvier 2013</u> auprès du service en ligne mis en place par le Parlement hôte (<u>www.ipu2013ecuador.ec/index.php/fr/</u>). Les informations transmises via le site seront utilisées pour toutes les questions logistiques telles que le service d'accueil, les réservations de chambres d'hôtel et l'établissement des badges d'identification.

En plus de l'inscription en ligne, les secrétaires de délégations sont aimablement priés de remplir le <u>formulaire de délégation</u> ci-joint, qui servira pour l'établissement de la liste des délégués. Le formulaire de délégation devra être adressé au Secrétariat de l'UIP à l'adresse suivante :

Union interparlementaire

Téléphone : + 41 22 919 41 50

5, Chemin du Pommier

Fax : + 41 22 919 41 60

Case postale 330

Courriel : postbox@mail.ipu.org

1218 Le Grand-Saconnex / Genève Site web : <u>www.ipu.org</u>

Suisse

17. SEJOUR DES DELEGUES A QUITO

On trouvera dans le document d'informations générales, joint à l'invitation de l'Assemblée nationale de l'Equateur, tous les renseignements utiles sur le séjour des délégués à Quito Des informations complémentaires, notamment les options pour la réservation en ligne de chambres d'hôtel, figurent également sur le site web du Parlement hôte à l'adresse http://www.ipu2013ecuador.ec/index.php/fr/planifiez-votre-voyage. Veuillez noter que les demandes de réservation de chambres d'hôtel devront être faites le 19 février 2013 au plus tard.

Si besoin est, le Secrétariat du Parlement hôte pourra donner des informations complémentaires et apporter son assistance aux délégations :

Secrétariat du Parlement hôte Téléphone : ++593 2 3991 152 de la $128^{\grave{\mathsf{e}}\mathsf{me}}$ Assemblée de Fax : ++593 2 541 332

l'Union interparlementaire Courriel : ipu2013@asambleanacional.gob.ec

Piedrahita y 6 de Diciembre
Asamblea Nacional del Ecuador
Site web : www.ipu2013ecuador.ec

Quito Equateur

Toutes les questions concernant l'hébergement des délégations, l'obtention de leurs visas et leur voyage relèvent de la seule responsabilité de l'Assemblée nationale de l'Equateur. Par conséquent, toute communication relative à ces questions doit être adressée directement au Parlement hôte.

* *

Nous espérons que votre parlement prendra une part active aux débats à Quito.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Anders B. JOHNSSON Secrétaire général de l'Union interparlementaire Abdelwahed RADI Président de l'Union interparlementaire

PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES

Quito, 22 au 27 mars 2013

Mardi 19 mars 2013

Matin et après-midi Sous-Comité des finances*

12.00 – 18.00 Ouverture de l'inscription (Entrée principale, Centro de Convenciones Paseo San Francisco)

Mercredi 20 mars 2013

Matin et après-midi Comité exécutif*

Jeudi 21 mars 2013

09:00 - 10:00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes*

Matin et après-midi Comité exécutif*

Vendredi 22 mars 2013

08.	00 – 09.15	Comité de coordination des femmes parlementaires*
09:	30 - 13:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* Réunion des Femmes parlementaires
10.	30 – 12.30	Réunion conjointe des Bureaux des Commissions permanentes*
14:	00 – 15.00	Réunion du réseau des conseillers et secrétaires des délégations
14:	30 - 18:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* Réunion des Femmes parlementaires
15:	00 - 18:00	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient *

19.30 Cérémonie inaugurale de la 128 ^{ème} Assemblé	e de l'Union interparlementaire
--------------------------------------------------------------	---------------------------------

et réunions connexes

Assemblée nationale de l'Equateur, Chambre plénière suivie par une réception (pour tous les participants)

Lieu:

^{*} à huis clos

Samedi 23 mars 2013 (Jour 1)

		MATIN			APRES-MIDI
***	08.00 - 09.00	Bureau restreint de l'Assemblée*		14.30 – 16.30	Assemblée : débat général
	09.00 – 10.00	Conseil directeur : questions relatives aux Membres de l'UIP et rapports du Président et du Secrétaire général		16.30 – 18.30	Vote sur un éventuel point d'urgence et poursuite du Débat général
	10.15 – 13.00	Assemblée : élection du Président, suivie par le débat général	1111	14.30 – 18.30	Troisième Commission permanente : présentation du/des rapport(s) et du projet de résolution; débat
1111	09.00 – 13.00	Deuxième Commission permanente : présentation du/des rapport(s) et du projet de résolution; débat	111	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires*
111	09.30 – 12.30	Réunion des jeunes parlementaires	111	14.30 – 18.30	Deuxième Commission permanente : début des travaux du comité de rédaction*
ASGP	09.30 - 11.00	Comité exécutif de l'ASGP*	ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP
	11.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP			

Légende :

Assemblée / Conseil directeur Commissions / Réunions-débat Autres réunions de l'Assemblée, y compris réunions à huis clos



Dimanche 24 mars 2013 (Jour 2)

MATIN

	09.00 - 13.00	Assemblée : débat général		14.30 – 16.30	Assemblée : débat général
1111	09.00 – 11.00	Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème La dimension DIH de la Responsabilité de protéger		16.30 – 18.30	Débat sur le point d'urgence
111		Deuxième Commission permanente : poursuite et fin des travaux du comité de rédaction*	111	14.30 – 18.30	Première Commission permanente : présentation du/des rapport(s) et du projet de résolution; débat
111	09.30 - 11.00	Groupe de Facilitateurs concernant Chypre*	1111	14.30 – 17.30	Réunion-débat
111	09.30 – 13.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires*	111	14.00 – 18.00	Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
111	11.00 – 13.00	Bureau de la deuxième Commission permanente*	***	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires*
1111	11.15 – 13.00	Réunion informelle des "Whips" parlementaires	ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP
ASGP	09.30 - 10.00	Comité exécutif de l'ASGP*			
	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP			

Lundi 25 mars 2013 (Jour 3)

		MATIN		APRES-MIDI		
1111	09.00 – 12.00	Réunion-débat sur le thème La légalisation des drogues : peut-elle concourir à la lutte contre la criminalité organisée ?	1111	14.30 – 18.30	Première Commission permanente : examen du projet de résolution en plénière	
***	09.00 – 13.00	Troisième Commission permanente : début des travaux du comité de rédaction*	1111	14.30 – 17.30	Réunion-débat sur le thème <i>Les</i> droits des enfants handicapés	
***		Eventuel comité de rédaction pour le point d'urgence*	111	14.30 – 15.30	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire*	
***	09.00 – 11.00	Bureau de la première Commission permanente*	111	14.30 – 16.30	Troisième Commission permanente : poursuite et fin des travaux du comité de rédaction	
***	09.30 - 11.30	Comité des droits de l'homme des parlementaires*	***	16.00 – 17.30	Fin des travaux d'un éventuel comité de rédaction pour le point d'urgence	
1111	11.30 – 13.00	Séance publique du Comité des droits de l'homme des parlementaires	1111	16.00 – 18.00	Deuxième Commission permanente : adoption du projet de résolution	
			***	16.30 – 18.30	Bureau de la troisième Commission permanente*	

Lundi 25 mars 2013

Soirée réservée aux Ambassades

Mardi 26 mars 2013 (Jour 4)

MATIN			APRES-MIDI		
	09.00 - 13.00	Assemblée : poursuite et fin du débat général		14.30 – 16.30	Conseil directeur - mise en œuvre de la stratégie de l'UIP, résultats financiers, rapports sur de récentes réunions spécialisées, et coopération avec le système des Nations Unies
1111	09.00 – 11.00	Première Commission permanente : finalisation du projet de résolution	1111		Atelier sur le thème Responsabilisation pour la santé des femmes et des enfants
1111	11.15 – 13.00	Troisième Commission permanente : adoption du projet de résolution	1111	16.30 – 18.30	Première Commission permanente : adoption du projet de résolution
***	10.00 – 12.00	Comité exécutif*	111	14.00 – 17.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires*
***		Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies*	111	14.30 – 17.00	Comité de coordination des femmes parlementaires*
***	12.00 – 13.00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes*	111	17.00 – 19.00	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*
ASGP	09.30 - 10.00	Comité exécutif de l'ASGP*	ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP
	10.00 - 12.30	Réunion de l'ASGP			

Mercredi 27 mars 2013 (Jour 5)

MATIN

	09.00 – 11.00	Conseil directeur - rapports des activités des organes pléniers et comités spécialisés de l'UIP
	11.00 – 13.00	Assemblée: Séance de clôture – rapports des Commissions et adoption des résolutions et décisions. Clôture de la 128ème Assemblée
1111	09.00 – 12.00	Atelier sur le thème <i>Une nouvelle vision</i> du développement : quelle place pour la gouvernance ?
ASGP	09.30 - 10.00	Comité exécutif de l'ASGP*
	10.00 - 12.30	Réunion de l'ASGP

TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 128ème ASSEMBLEE

(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

	A FEA ADDEC	Voix d'après	Population	Voix	Total
	MEMBRES		des pays en	d'après	des
	Total	a)	millions	b)	voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	40.4	6	16
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	27.1	4	14
9.	Argentine	10	41.0	6	16
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	7.3	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bolivie	10	6.7	2	12
20.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
21.	Botswana	10	1.3	1	11
22.	Brésil	10	146.0	10	20
23.	Bulgarie	10	8.5	2	12
24.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
25.	Burundi	10	5.2	2	12
26.	Cambodge	10	10.7	3	13
27.	Cameroun	10	12.9	3	13
28.	Canada	10	30.8	5	15
29.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
30.	Chili	10	15.1	3	13
31.	Chine	10	1 200.0	13	23
32.	Chypre	10	0.7	0	10
33.	Colombie	10	29.5	4	14
34.	Congo	10	1.9	1	11
35.	Costa Rica	10	3.3	1	11
36.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
37.	Croatie	10	4.8	1	11
38.	Cuba	10	10.2	3	13
39.	Danemark	10	5.2	2	12
40.	Djibouti	10	0.79	0	10
41.	Egypte	10	64.8	8	18
42.	El Salvador	10	5.3	2	12
43.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
44.	Equateur	10	14.0	3	13
45.	Espagne	10	39.4	5	15
46.	Estonie	10	1.5	1	11
47.	Ethiopie	10	67.5	8	18

		Voix	Population	Voix	Total
	MEMBRES	d'après	des pays en	d'après	des
		a)	millions	b)	voix
48.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
49.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20
50.	Finlande	10	5.4	2	12
51.	France	10	58.3	7	17
52.	Gabon	10	1.0	1	11
53.	Gambie	10	1.5	1	11
54.	Géorgie	10	4.7	1	11
55.	Ghana	10	16.5	3	13
56.	Grèce	10	10.2	3	13
57.	Guatemala	10	8.2	2	12
58.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
59.	Guinée équatoriale	10	1.0	1	11
60.	Haiti	10	10.2	3	13
61.	Honduras	10	8.1	2	12
62.	Hongrie	10	10.4	3	13
63.	Inde	10	1 000.3	13	23
64.	Indonésie	10	206.0	12	22
65.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
66.	Iraq	10	26.7	4	14
67.	Irlande	10	4.5	1	11
68.	Islande	10	0.31	0	10
69.	Israël	10	6.7	2	12
70.	Italie	10	57.0	7	17
71.		10	123.6	10	20
72.	Japon Jordanie	10	5.5	2	12
73.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
74.	Kenya	10	24.0	4	14
74. 75.	Kenya Kirghizistan	10	4.5	1	11
76.	Koweït	10	2.2	1	11
77.	Lesotho	10	2.1	1	11
78.	Lettonie	10	2.7	1	11
79.	Liban	10	2.4	1	11
80.	Libye	10	3.9	1	11
81.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
82.	Lituanie	10	3.9	1	11
83.	Luxembourg	10	0.4	0	10
84.	Malaisie	10	22.7	4	14
85.	Malawi	10	13.9	3	13
86.	Maldives	10	0.35	0	10
87.	Mali	10	8.0	2	12
88.	Malte	10	0.3	0	10
89.	Maroc	10	31.5	5	15
90.	Maurice	10	1.02	1	11
91.	Mauritanie	10	3.1	1	11
92.	Mexique	10	104.0	10	20
93.	Micronésie (Etats fédérés de)	10	0.10	0	10
94.	Monaco	10	0.10	0	10
95.	Mongolie	10	2.0	1	11
95. 96.	Mongolie Monténégro	10	0.62	0	10
	Mozambique	10	12.1	3	13
97.	Mozambique	10	12.1	3	15

	MEMADDEC	Voix	Population	Voix	Total des
	MEMBRES	d'après	des pays en	d'après	
0.0		a)	millions	b)	voix
98.	Myanmar	10	60.3	8	18
99.	Namibie	10	1.5	1	11
100.	Népal	10	22.9	4	14
101.	Nicaragua	10	5.1	2	12
102.	Niger	10	16.5	3	13
103.	Nigéria	10	111.7	10	20
104.	Norvège	10	5.0	2	12
105.	Nouvelle-Zélande	10	3.3	1	11
106.	Oman	10	2.5	1	11
107.	Ouganda	10	17.0	3	13
108.	Pakistan	10	160.9	11	21
109.	Palaos	10	0.02	0	10
110.	Palestine	10	3.9	1	11
111.	Panama	10	1.7	1	11
112.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
113.	Paraguay	10	5.7	2	12
114.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
115.	Pérou	10	23.0	4	14
116.	Philippines	10	62.1	8	18
117.	Pologne	10	38.5	5	15
118.	Portugal	10	10.3	3	13
119.	Qatar	10	0.88	0	10
120.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
121.	République de Corée	10	50.8	7	17
122.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
123.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
124.	République dominicaine	10	9.0	2	12
125.	République de Moldova	10	4.3	1	11
126.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
127.	République tchèque	10	10.5	3	13
128.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
129.	Roumanie	10	23.0	4	14
130.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
131.	Rwanda	10	6.2	2	12
132.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
133.	Samoa	10	0.17	0	10
134.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
135.	Sénégal	10	7.0	2	12
136.	Serbie	10	9.7	2	12
137.	Seychelles	10	0.08	0	10
138.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
139.	Singapour	10	5.08	2	12
140.	Slovaquie	10	5.2	2	12
141.	Slovénie	10	1.9	1	11
142.	Soudan	10	33.4	5	15
143.	Soudan du Sud	10	10.0	3	13
144.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
145.	Suède	10	8.7	2	12
146.	Suisse	10	6.7	2	12
147.	Suriname	10	0.4	0	10

		Voix	Population	Voix	Total
	MEMBRES		des pays en	d'après	des
			millions	b)	voix
148.	Tadjikistan	10	5.1	2	12
149.	Tchad	10	10.7	3	13
150.	Thaïlande	10	60.1	8	18
151.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
152.	Togo	10	5.4	2	12
153.	Trinité-et-Tobago	10	1.22	1	11
154.	Tunisie	10	10.2	3	13
155.	Turquie	10	64.5	8	18
156.	Ukraine	10	50.1	7	17
157.	Uruguay	10	3.2	1	11
158.	Venezuela	10	18.1	3	13
159.	Viet Nam	10	63.7	8	18
160.	Yémen	10	10.5	3	13
161.	Zambie	10	10.9	3	13
162.	Zimbabwe	10	10.4	3	13

Union interparlementaire

128^{ème} Assemblée et réunions connexes Quito (Equateur), 22 – 27 mars 2013 www.ipu2013ecuador.ec





FORMULAIRE POUR LES DELEGATIONS

PRIERE DE REMPLIR LE PRESENT FORMULAIRE ET DE LE RENVOYER AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2013 A :

Union interparlementaire 5, chemin du Pommier Case postale 330 1218 Grand-Saconnex

Genève, Suisse

Tél. : ++41 22 919 41 50 Fax : ++41 22 919 41 60 Courriel : postbox@mail.ipu.org

Site web: www.ipu.org

Secrétariat du Parlement hôte de la

128^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Assemblée nationale

Quito, Equateur

COPIE A:

Tél. : ++593 2 3991 152 Fax : ++593 2 541 332

Courriel : ipu2013@asambleanacional.gob.ec

Site web : www.ipu2013ecuador.ec

Parlement /Organisation :	

		Nom de famille (M./Mme/Mlle)	Prénom(s)	Titres ou fonctions au sein de l'UIP (par ex. Président de Groupe, Chef de délégation)	Titres ou fonctions au sein du Parlement national ou de l'Organisation (par ex. Président, membre de Commission)	Parti politique	Courriel
	1.						
	2.						
	3.						
,	4.						
	5.						

	Nom de famille (M./Mme/Mlle)	Prénom(s)	Titres ou fonctions au sein de l'UIP (par ex. Président de Groupe, Chef de délégation)	Titres ou fonctions au sein du Parlement national ou de l'Organisation (par ex. Président, membre de Commission)	Parti politique	Courriel
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Secrétaires et conseillers

	Nom de famille (M./Mme/Mlle)	Prénom(s)	Titres ou fonctions au sein de l'UIP (par ex. Secrétaire de Groupe, membre de l'ASGP)	Titres ou fonctions au sein du Parlement national ou de l'Organisation (par ex. Secrétaire général)	Courriel
1.					
2.					
3.					
4.					

Personnes accompagnantes

Prénom(s)	Accompagnant (nom du délégué)					
Exigence(s) particulière(s)						
	Prenom(s)					

Date : ______Signature : _____

Union interparlementaire

128^{ème} Assemblée et réunions connexes Quito (Equateur), 22 – 27 mars 2013 www.ipu2013ecuador.ec





FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION DES ORATEURS

DEBAT GENERAL CONSACRE A LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LE MONDE SUR LE THEME GLOBAL

D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

ORGANISATION							
	Veuillez entourer le titre	Nom	Prénom (s)	L'intéressé(e) préside-t-il (elle) le Parlement ?			
	de civilité correspondant			, ,			
1.	M. / Mme			Oui / Non			
2*	M. / Mme			Oui / Non			
*Seuls les parlements membres de l'UIP et les Membres associés ont droit à un second orateur.							
DA	DATE: SIGNATURE:						
Veuillez remplir ce formulaire et le retourner jusqu'à 18 heures (heure suisse) le <u>14 mars 2013</u> au plus tard au Secrétariat de l'UIP par fax ou par courriel :							

Fax: + 41 22 919 41 60 ou courriel: postbox@mail.ipu.org